

seigneurie vu l'enchevêtrement des possessions des uns et des autres. Les rivaux des Sires les plus directs sont les comtes de Genève. En effet le château de Boringe situé sur la rive gauche de l'Arve appartient aux Sires, par contre de l'autre côté, Nangy est aux mains des comtes de Genève. On peut aisément imaginer les tensions qui existaient entre les deux familles. Faut-il encore préciser que les comtes de Genève possèdent La Roche-sur-Foron, mais aussi certains territoires dans le décanat de Sallanches en plein cœur des possessions Faucignerandes.

En ce qui concerne les autres décanats, les Sires sont présents dans celui d'Annemasse comme nous le confirment les actes de propriété des châteaux de Monthoux, Hermance et Bonne-sur-Menoge.

Tout ce que nous venons d'énoncer représente la base du territoire que possède les Sires, domaine déjà conséquent qui leur permet de rivaliser avec les autres grandes puissances voisines à savoir les comtes de Genève et de Savoie.

Les Sires vont au fil du temps étendre leur territoire, c'est une réelle volonté politique car la puissance rappelons-le se traduit dans la possession de terres. En effet plus on a de terres plus on obtient les hommages des petits seigneurs (ceux-ci rallient les grands seigneurs en apportant leur domaine), permettant de réaliser de "bons" mariages et d'occuper des places importantes comme celle de l'évêché de Genève. Les Sires vont alors tenter de s'infiltrer dans des territoires plus éloignés de la seigneurie pour en prendre le contrôle (terres et hommes). Ils cherchent des points d'ancrage pour ensuite s'établir. C'est le cas dans le Chablais (ou décanat d'Allinges), on le sait grâce à plusieurs chartes notamment celle de 1146 où Aimon 1er de Faucigny donne à son parent et ami Aimon de Blonay (qui fait partie d'une grande famille originaire du pays de Vaud) la terre de Saint-Paul. De même on sait que pendant plusieurs années les Sires et les comtes de Genève se disputent le château de Langin (Chablais). Ce sont finalement les comtes qui auront le dernier mot. Les Sires pénètrent également en terre lausannoise, donc hors du diocèse de Genève. On le sait grâce à un acte signé entre Aimon II de Faucigny et l'évêque de Lausanne où il est dit que le sire prend la direction de la ville en promettant de protéger les citoyens. De plus un des membres de la famille, Girold, va occuper la tête de l'évêché de Lausanne.

Les Sires s'infiltrèrent aussi dans des contrées plus lointaines par le biais d'hommages. C'est le cas pour Agnès de Faucigny (la fille d'Aimon II) qui reçoit l'hommage de Pierre de Beaufort pour tout ce qu'il possède en Tarentaise. Enfin les testaments nous permettent aussi de mieux se rendre compte de ce que possèdent exactement les Sires. Prenons l'exemple du testament de Pierre II de Savoie en 1264 (époux d'Agnès) qui lègue à sa fille Béatrix, future héritière donc, toute la seigneurie de Faucigny mais aussi des territoires propres à lui (hérités de la couronne de Savoie) les lieux de Féternes (Chablais), Allinges (Chablais), Versoix (Genevois), Commugny (Vaud) et tout ce qu'il possède à Aubonne (Vaud).

Les Sires sont donc au XIIIème à leur apogée et font partie des familles les plus illustres. Ils occupent des places importantes aussi bien politique, religieuse que territoriale. Il faut préciser que c'est surtout Aimon II de Faucigny qui a lancé le mouvement d'expansion. Il rêvait d'en faire un immense domaine. De ce fait il a pris un certain nombre de dispositions avant sa mort car seules des filles vont lui succéder ce qui pose le problème des mariages. Ce n'est donc pas le fruit du hasard si sa fille Agnès épouse Pierre de Savoie, c'est bien la preuve que la famille de Faucigny fait partie des plus grandes. Aimon II a également décidé du "sort" de sa petite fille Béatrix unique héritière, en la promettant au fils d'une autre grande famille, Guigues VII d'Albon et de Viennois. C'est une véritable logique d'expansion territoriale qui a conduit Aimon II à faire des choix, notamment pour les mariages en veillant à ce que la seigneurie reste entre de "bonnes mains" pour ne pas être démantelée. Mais le rêve d'Aimon II ne se réalisera pas. Malheureusement le fils de Béatrix, Jean, l'unique héritier, destiné donc à reprendre le flambeau familiale meurt d'une chute de cheval à Bonne-sur-Menoge. Il n'y a donc plus de descendants directs et Béatrix est attaquée de toute part. La seigneurie revient aux mains des Dauphins (famille de Guigues VII) qui vont la céder au futur roi de France qui va à son tour l'échanger en 1355 contre d'autres terres avec le comte de Savoie.

La seigneurie de Faucigny n'existe plus en tant que tel malgré les fortes réticences locales. Le rêve d'Aimon II ne s'est donc pas réalisé mais ce qui est certain c'est que les Sires de Faucigny font partie des plus grands, des plus illustres familles, étaient reconnus et ont réellement marqué l'histoire.

A suivre...

Florence Gay

Quelques sources:

Lullin (P) et Le Fort (C), Regeste Genevois, Genève, 1866.

Binz (L) Le diocèse de Genève des origines à la Réforme, Berne, 1980.

Blondel (L) Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève, Genève, 1956.

Duparc (P) Le comté de Genève IX-XVème siècle, Genève, 1978.

Castelnuovo (G) Seigneurs et lignages dans le pays de Vaud, Lausanne, 1994.